

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 07 mai 2015 à 20h00 au bureau communal

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Maurer Ariane, Benoit Yann, Bertschy Damien, Borel Kewin, Grange David, Hänni David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy

Excusés :

Esseiva Heger Rachel, Girardin Christian

Absent : Maradan Raphaël

CC :

Borel Yveline, Humbert-Droz Olivier, Känel Olivier, Raval Philippe

Excusé : Château Eric

Catherine Simon-Vermot et Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25.03.2015
3. Comptes 2014
4. Adoption du règlement communal sur les finances
5. Arrêté constituant un financement spécial dénommé « Réserve Comité de charité »
6. Arrêté achat de deux parcelles de forêt
7. Site internet de la commune
8. Information du Conseil communal
9. Divers

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2015

Sa lecture n'est pas demandée.

Y. Heger demande si le contrat de prestation dont il est question à la page 2 du procès-verbal : « *La commune va signer un contrat de prestations avec la Ville du Locle, car seuls des agents de sécurité formés sont habilités à effectuer des retraits de plaques, ou à notifier des actes officiels, depuis l'introduction de cette nouvelle loi, et notre commune n'a pas d'agent formé.* ». dépend de la nouvelle Loi sur la police du commerce qui règle notamment l'organisation de manifestations. Ce contrat dépend de la nouvelle loi sur la Police du 4.11.2014, entrée en vigueur aussi au 1er janvier 2015.

D. Bertschy demande que le paragraphe ci-dessous de la page 2 soit complété :

« **Grippol**

E. Château informe le Conseil général qu'il ne représentera plus notre commune au Grippol. »

Il sera donc modifié ainsi :

« **Grippol**

E. Château, actuellement en charge du dicastère de l'Instruction publique, informe le Conseil général qu'il ne représentera plus notre commune de par sa fonction au sein du Grippol. »

D. Grange regrette que si peu de conseillers généraux aient été présents lors de la séance du

25 mars dernier. M. S. Tamburini, adjoint au chef du Service des communes, s'est déplacé depuis Neuchâtel pour venir nous expliquer les implications du nouveau règlement communal sur les finances.

3. Comptes 2014

D. Grange lit le courrier de M. L. Kurt, Conseiller d'Etat. Il répond aux questions posées par la commission financière, suite à l'établissement du budget 2015, concernant les charges financières toujours plus importantes pour les petites communes, notamment en termes de charges scolaires et préscolaires. Nous lui demandons en outre si la péréquation financière ne devrait pas tenir compte de ce facteur.

M. Kurt nous répond qu'il comprend bien nos préoccupations qui sont celles que connaissent de nombreuses communes qui ont connu un développement démographique supérieur à la moyenne du pays. Il invoque les nombreuses réformes menées à bien ces dernières années tendant à réduire les trop grandes disparités de ressources fiscales entre les communes. A savoir : l'harmonisation des clefs de répartitions des impôts entre Etat et communes, la redistribution d'une part de l'impôt communal des personnes morales entre les communes, la réforme de la péréquation des ressources. Les travaux se poursuivent dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants de la CDC Finances et de l'Etat pour réformer la péréquation des charges structurelles. La compensation des charges scolaires et préscolaires figure en tête des pistes explorées. Cette réforme selon la planification établie devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

N. Dunand rapporteuse de la commission financière lit le résumé des comptes 2014 qui se présentent ainsi :

Les principaux écarts par rapport au budget 2014 sont les suivants :

Au chapitre 0 "administration"

Les charges sont stables, moins de frais de réceptions et manifestations (CHF -3'384)

Au chapitre 1 "sécurité publique"

Absence de consultations juridiques (CHF -2'000)

Les charges de l'Etat civil du Locle sont plus élevées que prévues au budget (CHF 1'720)

Le contrat de prestation nous a permis d'encaisser des amendes soit (CHF -19'188)

Notre part au CSPVB a été moins élevée qu'annoncée au budget (CHF -3'957)

Au chapitre 2 "enseignement et formation"

Chauffage des locaux, réglage et contrôle chaudière, pièces de rechange (CHF 5'935.60)

Remplacement des cordes aux anneaux et contrôle de sécurité des installations de la scène (CHF 7'068)

Maintenance du système d'alarme (CHF 4'856)

Amortissements supplémentaires, rampe d'accès et lave-vaisselle (CHF 20'419)

Ecolages (CHF 16'290)

Ecolages aux établissements spécialisés rattrapage d'un an (CHF 12'688)

Au chapitre 3 "culture - loisirs - sports"

Temple moins de frais d'entretien (CHF -1'294)

Temple 1er amortissement pour la réfection du Porche et des cloches (CHF 1'495)

Au chapitre 4 "santé"

Médecine scolaire et visites dentaires prisent en charge par le cercle scolaire du Locle (CHF -1'800)

Au chapitre 5 "prévoyance sociale"

Mise en place de la structure d'accueil parascolaire et subventions (CHF -10'185)

Ajustement provision aide sociale (CHF 52'000)

Au chapitre 6 "trafic"

Les coûts de l'entretien des routes et des places de parcs ont été moins élevés que prévus au budget (CHF -7'380)

Moins de frais de déneigement (CHF -8'417)

Amortissements supplémentaires abri vélos et voyageurs (CHF 14'896)

Au chapitre 7 "protection et aménagement environnement"

La taxe déchets ainsi que la diminution des coûts liés à la gestion des déchets nous ont permis d'amortir le solde de l'avance déchets au bilan soit CHF 7'357 et d'attribuer à la réserve CHF 2'844.

Au chapitre 8 "économie publique"

Nous avons bénéficié de CHF 30'079 de redevance du Groupe E soit (CHF 1'079) de plus que prévu au budget

Au chapitre 9 "finances et impôts"

Nous avons bénéficié de la péréquation financière et verticale pour CHF 509'833 soit CHF 209'677 de plus que prévu au budget.

Les recettes fiscales ont été meilleures que celles estimées pour le budget CHF 113'516.

Le résultat net des comptes de l'exercice 2014 présente un bénéfice de CHF 93'241.14, après attribution de CHF 52'000 de provision à l'aide sociale pour le passage en 2015 au principe de l'échéance, cette opération va améliorer notre budget 2015 du même montant.

Nous avons également pu procéder à CHF 35'315 d'amortissements supplémentaires.

La principale raison de ce bénéfice provient de la péréquation puisque nous en avons bénéficié pour CHF 509'833 soit CHF 209'677 de plus que prévu au budget et des recettes fiscales meilleures pour CHF 113'516.

AUTRES ELEMENTS

La fortune nette de la commune à fin 2014 après attribution du bénéfice se monte à CHF 1'274'646.

Elle représente plus d'une rentrée d'impôt, nous sommes donc dans la norme.

S. Guyot demande l'avis de la commission financière au sujet du bouclage de l'exercice 2014.

D. Grange est satisfait du résultat, il approuve les choix des amortissements supplémentaires, puisqu'à l'avenir avec le nouveau règlement, ils ne seront plus possibles. Il est également favorable à attribuer l'excédent de revenus à la fortune plutôt qu'à la réserve de politique conjoncturelle plus contraignante.

D. Grange lit le rapport de révision de la fiduciaire concernant les comptes 2014.

S. Guyot demande si les frais de maintenance du système d'alarme du Collège sont annuels.

Oui, ces frais sont facturés annuellement.

P. Raval ajoute que nous n'avons pas encore reçu la subvention de l'Ecap suite à cette installation, nous devons attendre un contrôle final.

S. Guyot demande la raison des différences entre budget et comptes des charges des écolages. Elles proviennent des changements d'effectifs, depuis la date de l'établissement du budget.

D. Grange lit l'arrêté et demande à l'assemblée de voter.

Vote

Oui : 09 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

4. Adoption du règlement communal sur les finances

D. Grange lit le rapport du Conseil communal qui propose de choisir l'option de la variante b) « 20% » à son article 4 « Equilibre budgétaire » plutôt que « 10% », variante plus contraignante :

Équilibre budgétaire

Art. 4

1Le budget du compte de résultat opérationnel doit être équilibré.

2Le Conseil général peut adopter un budget qui présente un excédent de charges pour autant que celui-ci :

a) soit couvert par l'excédent du bilan;

b) n'excède en outre pas 20% du capital propre du dernier exercice bouclé.

3Si le déficit d'un exercice dépasse néanmoins 20% du capital propre, l'excédent est porté en diminution de la limite fixée à l'al. 2 let. b dès le budget de la seconde année qui suit les comptes bouclés.

4Un découvert au bilan doit être amorti annuellement de 20% au moins, à compter du budget du deuxième exercice qui suit.

5Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, une fois par période administrative, à la majorité des deux-tiers des membres présents, renoncer au respect de la limite fixée à l'alinéa 2 let. b, ainsi qu'à l'application du report de dépassement prévu à l'alinéa 3.

P. Raval reconnaît qu'il est encore difficile d'imaginer les implications réelles de l'application de ce règlement.

S. Guyot relève la qualité de la présentation de M. Tamburini. Elle a eu un entretien avec M. Isch, conseiller communal du Cerneux-Péquignot, commune pilote pour le MCH2. Elle pense comme lui, que des planifications financières à plus long terme, mettront un frein à l'endettement des communes. Elle se dit satisfaite et rassurée de ce changement dans son mandat de conseillère générale.

N. Dunand demande des explications quant à l'article 18 de ce règlement « Contrôle de gestion ».

Les communes y seront soumises par la suite seulement, mesures difficiles à mettre en place dans les petites communes selon la Fiduciaire qui révisé nos comptes. Pour l'instant, nous sommes soumis à un contrôle restreint.

S. Guyot relève également que la commission financière devra siéger plus souvent à l'avenir.

La lecture de ce règlement n'étant pas souhaitée. D. Grange demande à l'assemblée de voter.

Vote

Oui : 09 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

5. Arrêté constituant un financement spécial dénommé « Réserve Comité de charité »

D. Grange lit le rapport du Conseil communal.

Le comité de charité créé par des habitants de notre commune est inscrit au Registre du commerce depuis le 28 décembre 1916, son but, selon les statuts déposés à l'époque était d'« accorder des secours en argent ou en nature aux pauvres habitant la paroisse de La Chaux-du-Milieu sans distinction de confession religieuse ou nationalité ainsi qu'aux voyageurs indigents en passage ». Ce comité n'est plus en activité depuis de nombreuses années, c'est la commune par l'intermédiaire de notre ancienne administratrice communale qui recevait les décomptes de la Banque. Il possédait un capital à fin 2014 de 49'535.40, composé d'obligations et de liquidités. Comme ses membres responsables inscrits au Registre du commerce, étaient tous décédés depuis longtemps, nous avons été contactés par cette instance qui nous priait, puisque ce comité n'avait pas de réviseur agréé, selon le droit en vigueur depuis le 1er janvier 2008, de procéder à l'inscription d'un réviseur ou d'obtenir une dispense de notre autorité de surveillance. Finalement c'est l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne qui a été mandatée pour régler ce dossier. Après de nombreux échanges de courriers avec eux, aucune de nos diverses propositions pour l'utilisation de ce fond (entretien du Temple et des orgues, utilisation pour payer notre facture « aide sociale » en créant une réserve dans les comptes de la commune) n'a été acceptée, car ne correspondaient pas aux buts de ce comité selon ses statuts. Finalement leur dernière décision a été la suivante : la commune pourrait créer un Fonds spécial qui accorderait aux indigents qui habitent la commune des aides ponctuelles (factures de dentiste, contributions pour des enfants en colonies de vacances, etc..). Cette solution doit obligatoirement être acceptée et validée par le Conseil général.

D. Grange lit l'arrêté qui indique que le capital qui sera versé au fonds sera réduit d'un montant de Fr. 1'500.00 pour les frais de dossiers.

Y. Heger trouve incompréhensible et exagéré qu'un tel montant soit déduit.

S. Guyot demande à qui nous allons attribuer des aides et si des règles seront établies.

Le conseil communal pense à une contribution au camp de ski ou à des activités en rapport avec les personnes âgées.

D. Grange demande à l'assemblée de voter.

Vote

Oui : 09 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

6. Arrêté achat de deux parcelles de forêt

D. Grange lit le rapport du Conseil communal, qui se résume comme suit :

Lors de la séance du 25 mars dernier, les conseillers généraux ont été informés qu'une première offre de Fr. 330'000.00 n'avait pas été retenue, que le vendeur, l'Hoirie Julien l'Héritier, souhaitait en obtenir Fr. 340'000.00, somme à laquelle il faut ajouter les lods Fr. 11'220.00 et les frais de notaire, environ Fr. 4'000.00. Le conseil communal a soumis ce projet au Service des communes et posé la question à La Fiduciaire qui révise nos comptes.

Finalement, il a décidé d'offrir la somme de Fr. 340'000.00 **sous réserve de l'acceptation du Conseil général et de la sanction du Conseil d'Etat**, l'Hoirie l'a acceptée.

Nous avons ensuite soumis l'arrêté concernant cet achat au Service des communes pour contrôle. Cette instance nous met en garde par rapport à cet investissement de l'implication

d'une augmentation de notre endettement pour une cause qui ne relève pas formellement de notre domaine d'activités, étant donné que la détention de patrimoine immobilier, forestier ou urbanisé, n'entre pas dans le cadre des missions que nous devons assurer en fonction de la loi. Les conseillers généraux ont reçu :

- une estimation des coûts qu'engendrerait l'achat de cette forêt
- un plan de situation des 2 parcelles

et les renseignements suivants :

Surface des 2 parcelles : 30.28 ha

Possibilité d'exploitation : 7.6m³/ha

Coût annuel d'exploitation : Fr. 418.00/ha

Recette annuelle totale : Fr. 621.00/ha

Rendement net annuel : Fr. 203.00/ha

O. Känel indique que la Ville de Neuchâtel serait intéressée si nous n'achetons pas ces parcelles de forêt.

D. Bertschy demande ce que va nous coûter cette forêt. Selon les estimations, avec le rendement annuel moyen de la parcelle déjà en notre propriété, cet achat nous coûterait environ Fr. 950.00 la première année (taux d'intérêt estimé 1.38%, amortissement 1%). Cette somme allant en diminuant chaque année en fonction de l'amortissement.

P. Raval indique que nous gagnerons également un peu en utilisant le bois pour alimenter le CAD.

E. Jeanneret pense qu'il faudra veiller à la bonne gestion de la forêt en lançant des appels d'offres et en mettant en concurrence les entreprises afin de pouvoir diminuer les frais. Il pense que pour une Ville comme Neuchâtel les frais sont moins élevés puisqu'elle possède une équipe de bûcheronnage.

S. Guyot remercie le conseil communal pour les informations données au Conseil général dès le début de ce projet. En fonction du coût élevé de cet achat elle adhère à la mise en garde du Service des communes et se demande quelles seront les incidences financières par rapport à la nouvelle loi. Elle se dit peu motivée pour cet achat.

N. Dunand demande si cet achat aura des effets pour la commune au niveau de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. **O. Känel** ne pense pas.

S. Guyot demande ce qui a déjà été entrepris au niveau des demandes de dons ou subventions.

Si acceptation du Conseil général pour la forêt, une demande sera adressée comme prévu à l'Aide suisse aux montagnards pour le chauffage à distance et la forêt.

D. Hänni demande si nous avons d'autres projets, par exemple activités de loisirs dans cette forêt. **O. Känel** indique que non.

D. Grange lit l'arrêté et demande à l'assemblée de voter.

Vote

Oui : 07

Non : 0

Abstention : 2

7. Site internet de la commune

N. Dunand indique que le site internet de la commune mérite d'être rajeuni, il devrait en outre proposer plus d'informations officielles. Depuis quelque temps, en tapant La Chaux-du-Milieu sur Google, il est indiqué que le site est peut-être piraté. Renseignements pris auprès d'O. Pochon, il n'y a pas de risque si les internautes suivent le lien. Le fait est que la version du site est trop ancienne et mériterait une mise à jour. **O. Pochon** nous propose cette mise à jour pour un prix très acceptable. **N. Dunand** demande aux membres du Conseil général d'aller consulter le site et de donner leur avis. Elle a pris contact avec **M. Leu** du Service des

communes par rapport à la publication des procès-verbaux du Conseil général. Elle souhaitait savoir s'il était possible de les publier avant qu'ils ne soient approuvés lors de la séance suivante. Cette solution serait envisageable si chaque conseiller général donne son approbation par mail avant la publication.

D. Bertschy trouve que nous sommes inondés de mails, il n'est pas très favorable à cette manière de faire.

D. Grange indique que c'est une habitude à prendre.

Y. Heger pense que le procès-verbal est un bon outil de communication avec la population. Le conseil général décide que l'administratrice fera parvenir le procès-verbal de la séance dans un délai de 2 à 3 semaines par mail aux conseillers généraux avec un délai de réponse.

D. Grange insiste sur l'importance des remarques et suggestions des conseillers généraux concernant le site internet, quant aux sociétés, à elles d'annoncer leurs manifestations ou autre.

D. Bertschy demande si nous ne devrions pas signer un contrat de maintenance.

Y. Heger pense que pas nécessaire.

8. Information du Conseil communal

Y. Borel

Commission du Temple

La population sera invitée le 12 juin 2015 à 20h00 au Temple pour une séance d'information. Après 8 mois d'étude, la commission souhaite informer la population.

Commission de l'énergie

La rencontre énergie organisée chaque année par le canton réunissant les représentants des communes neuchâteloises se tiendra cette année à La Chaux-du-Milieu, salle des Sociétés, le 18 juin prochain.

S. Guyot demande que l'invitation parvienne aussi aux conseillers généraux.

O. Humbert-Droz

Grippol

Informe qu'il a repris le dicastère de l'Instruction publique et qu'il représentera notre commune au Grippol, il remplace E. Château. Il remet aux conseillers généraux un exemplaire de la convention actuelle du Grippol en leur demandant de transmettre leurs remarques au bureau communal.

Mur du cimetière

Ce mur est en mauvais état, une réfection est nécessaire. O. Humbert-Droz va voir si pourrions profiter des services de la protection civile pour ces travaux.

E. Jeanneret indique qu'à l'armée, les troupes du génie civil faisaient ce genre de travaux. Les lignes jaunes seront repeintes cet été, passages piétons etc...

Sevab

La prochaine séance aura lieu le 27 mai, les comptes 2014 seront présentés.

Yann Benoit indique que l'offre de Viteos va arriver. D. Rosselet a rencontré Viteos en vue d'une proposition de contrat. E. Jeanneret a acheté de l'eau à Sevab et a appelé Viteos pour savoir si ce type d'achat serait encore possible à l'avenir si contrat avec Viteos, il semble que non. E. Jeanneret trouve dommage et demande à ce que Sevab soit attentif sur ce point avant la signature.

S. Guyot demande si nous recevrons un comparatif des coûts avec ou sans Viteos.

O. Känel

Cimetière et Temple 87

Dans la perspective de la réfection du mur, les arbres seront abattus la semaine prochaine avant Corbak, en même temps que ceux de Temple 87 qui gênent pour les conduites du CAD.

Nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

O. Känel a une séance demain, l'étude des soldes de parcelles constructibles est en cours.

S. Guyot indique qu'il serait souhaitable d'avoir des informations et de pouvoir consulter des plans.

Protection des Marais

Prochaine séance le 27 mai.

P. Raval

Temple 87

Les travaux avancent bien. Pour que Corbak puisse se dérouler normalement, tout le matériel des entreprises a été déplacé contre la façade nord. Si tout va bien les appartements pourront être loués à la fin de l'année. Il s'agit maintenant de faire de la publicité.

A. Maurer demande le prix des locations. Ils ne sont pas encore tout-à-fait définis.

K. Borel demande si nous allons passer par une agence pour ces locations.

S. Guyot suggère de les mettre sur des sites gratuits et d'informer les conseillers généraux.

CAD

Les travaux vont bientôt démarrer. J-D. Sauser souhaiterait le rallongement de la place pour lui permettre de moins manœuvrer lors de la livraison des copeaux. Le chauffage à mazout sera maintenu comme encore fonctionnel, il servira en cas de panne. L'installation d'un tire-cendres est étudiée.

Parcelles Vers Lermite

Flexome qui a fait un projet pour 3 parcelles indique qu'ils ont des intéressés.

Commission du feu - CSPVB

Les visites de bâtiments vont reprendre, dès que les nouveaux protocoles seront établis.

La nouvelle convention pour la région n'a pas encore été signée, encore des discussions au sujet de la facturation, soit à l'unité de risques (37'000 pour nous), soit selon la population (27'000 pour nous).

Population 500^{ème} habitant

Grâce à la naissance de trois petites filles, notre population a passé le cap des 500 habitants.

La première naissance étant la 499^{ème} et la dernière la 501^{ème}, le Conseil communal a décidé d'inviter les 3 familles pour un apéritif afin de marquer l'évènement.

10. Divers

Répartition des classes dans la vallée - Grippol

D. Grange lit les différents courriers échangés entre le groupe de parents et le Grippol.

Le groupe de parents a décidé de ne pas donner suite pour l'instant, il fait confiance aux autorités communales pour défendre notre école. Il lit ensuite le courrier adressé aux deux autres Conseils généraux.

K. Borel demande si nous ne devrions pas aller plus loin, par exemple au Château.

D. Grange rappelle que le Grippol n'a pas de pouvoir pour imposer des transports en décidant

de déplacer quelques élèves.

D. Bertschy se demande si nous ne devrions pas plutôt nous approcher des Ponts-de-Martel, autre cercle scolaire, pour une éventuelle collaboration.

O. Känel indique que dans ce cas, nous ne travaillerions plus avec la vallée, il trouverait dommage.

Trafic dans nos vallées

N. Dunand indique que le projet de lettre au Conseiller d'Etat Favre proposé aux autres communes des deux vallées n'a pas rencontré l'approbation de toutes, il a été abandonné. Les communes seront remerciées.

P. Raval indique qu'il va appeler M. Arlettaz, dans le but d'essayer d'avancer les travaux en fonction de l'expansion de la zone industrielle du Locle. Il pense qu'il faut anticiper.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 23h15.

L'Administratrice :